

Recommandations de la CLE NRG sur le projet de PLUi Neste- Barousse

A. Préambule : périmètre et fondement de ces recommandations

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste & rivières de Gascogne (SAGE NRG) est en cours d'élaboration depuis 2021 (arrêté de périmètre : 2020 ; arrêté de composition de la CLE : février 2021). À ce stade, ni PAGD ni règlement ne sont approuvés et ne sont donc opposables. La présente note, établie par la cellule d'animation du SAGE NRG pour information de la CLE, formule des recommandations non prescriptives afin d'éclairer la collectivité sur la prise en compte des enjeux « eau ». Ces éléments n'ont ainsi pas de portée juridique, et se fonde exclusivement sur la stratégie du SAGE validée le 4 juin 2025. Conformément au Code de l'urbanisme, les documents d'urbanisme devront être rendus compatibles avec le futur PAGD et conformes avec le futur règlement du SAGE dans les trois ans suivant son approbation.

La stratégie validée par la CLE NRG est consultable en ligne à l'adresse suivante :
https://sage-nrg.gers.fr/fileadmin/Site_SAGE/Ressources/Strat%C3%A9gie_SAGE_NRG_-_2025.pdf

STRATÉGIE DU SAGE NESTE ET RIVIÈRES DE GASCOGNE DÉCLINÉE PAR ORIENTATIONS



B. Rectification — SAGE de référence (à intégrer dans l'EIE)

Les SAGEs de référence pour le territoire est le SAGE Neste & Rivières de Gascogne et le SAGE Vallée de la Garonne. Un ancien projet de SAGE « Neste-Ourse », amorcé au début des années 2000, n'a jamais abouti et a été abandonné ; il ne produit aucun effet juridique. Le SAGE NRG est en élaboration depuis 2021 (arrêté de périmètre 2020 ; arrêté de composition de la CLE en février 2021). À la date d'arrêt du PLUi (10/07/2025), la Stratégie du SAGE NRG a été validée le 04/06/2025 ; le PAGD et le Règlement sont en cours de rédaction et non encore opposables. Les enjeux structurants s'articulent autour de cinq défis :

- Défi 1 : Organiser le territoire à moyen et long termes face au changement climatique : définition de trajectoires d'adaptation/atténuation et projection des usages à long terme ; fil rouge de la stratégie, avec l'inondation comme risque majeur à anticiper.
- Défi 2 : Mettre l'eau, les sols et le végétal au cœur du devenir du territoire : ralentir le cycle de l'eau (infiltration, désimperméabilisation), préserver/restaurer cours d'eau et milieux humides, continuités aquatiques et ripariennes.
- Défi 3 : Prévenir les pollutions à la source : amélioration de la qualité de l'eau par la réduction des pressions diffuses et ponctuelles et l'anticipation des risques sanitaires (micropolluants, polluants émergents).
- Défi 4 : Réduire le risque quantitatif et arbitrer un juste partage de l'eau : sobriété (dont l'objectif national -10 %), gestion et sécurisation (incluant les spécificités du système Neste), optimisation/gestion de crise.
- Défi 5 : S'organiser collectivement, diffuser la connaissance et innover : gouvernance (rôle de la CLE, articulation EPTB), données partagées, communication/formation, innovation/expérimentations.

C. Appréciation d'ensemble et recommandations prioritaires

À la lecture des pièces (PADD, OAP TVB, règlements écrit et graphique, annexes), plusieurs atouts sont à conserver et quatre axes de recommandations prioritaires sont identifiés pour consolider la prise en compte des enjeux « eau ».

Atouts à conserver :

- Trame verte & bleue structurée (cours d'eau, ripisylves, haies) avec ouverture à la trame noire.
- Protection des zones humides dans le règlement et facilitation des travaux de restauration et valorisation.
- Gestion des eaux pluviales à la source affirmée et objectifs chiffrés de pleine terre.
- Prise en compte des risques d'inondation et intentions d'adaptation (nature en ville, îlots de fraîcheur).

Recommandations prioritaires :

1. Cours d'eau : cartographier et consacrer l'espace de bon fonctionnement et de mobilité et les zones d'expansion de crue (dans les règlements écrit et graphique).
2. Zones humides : encadrer la séquence Éviter - Réduire - Compenser sous l'angle fonctionnel (inventaires préalables, compensation équivalente en fonctionnalités, prise en compte des petites zones humides et des mares).
3. Eaux pluviales : passer du principe à l'opérationnel via un schéma directeur EP (désimperméabilisation, chemins d'écoulement naturel de l'eau, axes de ruissellement, débusage ciblé, dimensionnement résilient).
4. Sobriété & réseaux : afficher la trajectoire de sobriété (-10 % de prélèvements à horizon 2030 à décliner localement) et phaser les ouvertures à la démonstration des capacités AEP/assainissement.

D. Principaux atouts du volet « eau » du PLUi à conserver

- Trame bleue, haies et ripisylves (identification des corridors, recul de 10 m en zones agricoles et naturelles vis-à-vis des berges, limitation des artificialisations).
- Zones humides : dispositions protectrices au règlement (interdictions des remblaiements/assèchements, zone de recul de 10 m autour des zones humides) et facilitation des actions de restauration.
- Pluvial à la source : infiltration prioritaire (noues, tranchées/puits d'infiltration, chaussées réservoir...) lorsque les sols le permettent.
- Pleine terre : objectifs chiffrés par zones urbaines et définition opérationnelle de la pleine terre.
- Trame noire : sobriété lumineuse sur corridors et milieux sensibles.
- Risques : intégration des documents PPRi et cartographies associées.

E. Recommandations détaillées (non prescriptives)

1) Cours d'eau, risques et espace de bon fonctionnement

- Cartographier l'espace de mobilité/bon fonctionnement (lit mineur, berges, annexes hydrauliques) des cours d'eau et les zones d'expansion de crue ; les intégrer au règlement graphique avec des règles d'occupation compatibles.
- Compléter l'information PPRi par des prescriptions qui cadrent ce qu'on fait (et ce qu'on évite) au contact du cours d'eau. (reculs, continuités ripariennes, désartificialisation progressive).
- Recourir prioritairement aux solutions fondées sur la nature (restauration de champs d'expansion, renaturation d'exutoires).

2) Zones humides (ZH effectives et ZH potentielles)

- Conditionner toute ouverture à l'urbanisation à des inventaires zones humides préalables selon une méthodologie reconnue et traçable (cf. [cahier des charges défini sur le territoire Neste et rivières de Gascogne](#)).
- Mettre en œuvre la séquence ERC sous l'angle fonctionnel : compensation dans le même bassin versant avec équivalence de fonctionnalités hydrauliques et biologiques avant le critère de surface.
- Inclure les petites ZH/mares (< 1 000 m²) et les continuités humides (talwegs, dépressions, têtes de bassin) dans l'analyse et la traduction réglementaire.

3) Eaux pluviales et désimperméabilisation

- Élaborer un schéma directeur EP : cartographie des « chemins de l'eau », hiérarchisation des secteurs à désimperméabiliser, objectifs de volumes/débits, palette d'ouvrages végétalisés.
- Fixer des quotas de surfaces éco-aménageables (pleine terre, toitures végétalisées, noues, tranchées d'infiltration, chaussées réservoir) dans toutes les zones U/AU, y compris parkings et grands lots.
- Limiter explicitement le busage et programmer la désartificialisation de fossés en secteurs d'enjeu.
- Prévoir un dimensionnement résilient tenant compte des pluies intenses futures à l'horizon climatique de référence du territoire.

4) Sobriété des usages et capacités des réseaux

- Affirmer la trajectoire de sobriété des prélèvements et l'articulation avec les priorités d'usage en période d'étiage.
- Phaser les ouvertures à la démonstration des capacités AEP/assainissement, en cohérence avec les calendriers de travaux et les schémas directeurs.
- Vérifier la compatibilité des rejets pluviaux/assainissement avec la sensibilité des milieux récepteurs (zones humides, cours d'eau à faibles débits estivaux).

5) Gouvernance, données et suivi

- Référencer explicitement les données du SAGE (trame bleue, ZH/ZHP, prospective hydroclimatique, indice TWI cartographiant les « chemins de l'eau ») en annexes informatives du PLUi.
- Mettre en place un tableau d'indicateurs « eau ».

F. Ressources du SAGE NRG disponibles

Toutes les données sont disponibles sur le site internet dédié au SAGE NRG – onglets <https://sage-nrg.gers.fr/ressources-documentaires> et <https://sage-nrg.gers.fr/ressources-cartographiques>

- Prospective hydroclimatique (chroniques de débits journaliers, éléments de tendances et de saisonnalité).
- Couches zones humides (ZHE/ZHP) et cahier des charges inventaires ZH,
- Fonctionnement hydrologique fin : réseau hydrographique et indice TWI (« chemins de l'eau ») pour l'infiltration et le ruissellement.

Contact

Cellule d'animation du SAGE Neste & rivières de Gascogne

✉ sagenrg@gers.fr - ☎ 05 62 67 44 05